



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question orale n° 868

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité pour l'État de reconnaître, promouvoir et développer les langues régionales dans notre pays. Après la reconnaissance dans la Constitution des langues régionales en 2008, la liste nominative des langues régionales officiellement reconnues dans la Constitution sera publiée cette année. Si certaines d'entre elles, comme le breton, le corse, le basque, le catalan, l'occitan, le picard, sont à peu près assurées d'être officialisées, il n'en est pas de même pour le provençal. La langue provençale est parlée par 500 000 personnes et comprise par 1 500 000 personnes. Elle possède sa grammaire, ses dictionnaires réactualisés depuis le XVIIIe siècle et elle est la seule langue régionale à avoir été honorée d'un prix Nobel - honorant Frédéric Mistral en 1904 - et, de nos jours encore, de véritables chefs-d'oeuvre littéraires sortent chaque année. Il est donc normal que la langue provençale soit reconnue à part entière, et non comme un « sous-dialecte occitan ». Une langue est une culture, une manière de penser et de vivre. Défendre les langues régionales c'est développer notre richesse culturelle. Cet héritage que nous avons reçu, nous devons à notre tour le transmettre. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur la reconnaissance du provençal.

Texte de la réponse

RECONNAISSANCE DU PROVENÇAL

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour exposer sa question, n° 868, relative à la reconnaissance du provençal.

M. Yvan Lachaud. Avec la reconnaissance du provençal, nous allons, madame la ministre de la santé et des sports, changer de sujet et de région. (*Sourires.*)

Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la culture et de communication sur la nécessité pour l'État de reconnaître, promouvoir et développer les langues régionales dans notre pays. Après la reconnaissance dans la Constitution des langues régionales en 2008, la liste nominative des langues régionales officiellement reconnues dans la Constitution sera publiée cette année. Si certaines d'entre elles, comme le breton, le corse, le basque, le catalan, l'occitan ou le picard sont à peu près assurées d'être officialisées, il n'en est pas de même pour le provençal. La langue provençale est parlée par 500 000 personnes et comprise par plus d'un million 500 000 personnes. Elle possède sa grammaire, ses dictionnaires réactualisés depuis le XVIIIe siècle et elle est la seule langue régionale avoir été honorée d'un prix Nobel - Frédéric Mistral en 1904. De nos jours encore, de véritables chefs-d'oeuvre littéraires sortent chaque année. Il est donc normal que la langue provençale soit reconnue à part entière et non comme un sous-dialecte occitan. Une langue est une culture, une manière de penser et de vivre. Défendre les langues régionales, c'est développer notre richesse culturelle. Cet héritage que nous avons reçu, nous devons à notre tour le transmettre. Je souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur la reconnaissance du provençal.

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Croyez-vous vraiment, monsieur le député Yvan Lachaud, que l'on s'éloigne de la Bretagne lorsque l'on parle de langues régionales ? (*Sourires.*) J'ai pu

tester en me rendant à Loudéac la semaine dernière que votre président de séance Marc le Fur était un parfait bretonnant ! (*Sourires.*)

M. François de Rugy. Mais il n'a pas le droit de parler breton ici !

M. Yvan Lachaud. Le breton est sauvé alors que le provençal ne l'est pas !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. Vous avez bien voulu, monsieur le député, interroger M. le ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, à propos du " provençal ", ce qui me donne l'occasion et la joie de vous répondre, moi dont les grands-parents bretons n'ont appris à parler le français qu'à l'âge adulte.

Frédéric Mitterrand m'a chargée de vous apporter la réponse suivante. La question que vous posez est régulièrement adressée aux pouvoirs publics, depuis que les langues régionales ont été inscrites dans la Constitution de la République. Tout d'abord se pose un problème de définition que vous avez soulevé. Ce qui est en jeu, c'est en réalité l'ensemble des parlers romans du Sud de la France. A-t-on affaire à une langue ou à plusieurs ? Et sous quel nom désigner la langue ou les langues concernées ?

En l'absence de réponse claire de la science linguistique à cette question, les services de l'État considèrent, depuis la loi Deixonne de 1951, que le provençal est une variété d'une langue commune - l'occitan ou langue d'oc - qui se réalise sous différentes formes ou dialectes selon les régions : l'auvergnat en Auvergne, le gascon en Gascogne, le limousin, le languedocien, le vivaro-alpin ou encore le provençal en Provence. Ces différents parlers figurent dans la " Liste des langues de France " diffusée par le ministère de la culture et de la communication. Chacun d'eux possède ses spécificités, qui cependant ne vont pas jusqu'à remettre en cause l'unité de cette langue occitane. Chaque variété en est donc la forme pleine et entière et non un quelconque " sous-dialecte ".

Il n'est évidemment pas question de parler d'occitan ou de langue d'oc à la place d'autres langues mais, comme on le fait pour le français ou encore l'arabe, de désigner sous une appellation commune des usages différents, mais cependant assez voisins pour former unité dans leur diversité.

Il existe d'ailleurs, vous le savez, un CAPES d'occitan-langue d'oc qui fait droit à toutes les variétés, à toutes les réalisations concrètes de cette langue, et c'est très bien ainsi. J'ajoute que, dans la mondialisation, c'est l'unité de ces parlers qui fait et qui fera leur force. C'est par cette unité dans la diversité, et non dans un émiettement dommageable, que pourra se réaliser l'ample et belle vision du poète provençal Frédéric Mistral à qui fut décerné, vous l'avez rappelé, le prix Nobel : " Des Alpes aux Pyrénées et la main dans la main, poètes, relevons le vieux parler roman ". Car n'oublions pas que ces langues occitanes sont avant tout des langues romanes, issues du latin, tout comme le français.

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud.

M. Yvan Lachaud. Je comprends que vous soyez honorée, tout comme le président Le Fur d'ailleurs, que le breton soit sauvé. Tel n'étant pas le cas pour le provençal, je reviendrai sur le sujet avec M. le ministre de la culture afin de voir comment, avec les linguistes, il est possible d'avancer. Dans la linguistique romane, le provençal et l'occitan sont, en effet, synonymes et jusqu'au début du XXe siècle, on rencontre fréquemment le terme de provençal pour désigner l'occitan. Je relancerai donc M. le ministre de la culture sur ce débat.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 868

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 415

Réponse publiée le : 27 janvier 2010, page 440

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2010